

## CONSEIL COMMUNAL DU 27 janvier 2020

Question orale du conseiller Luc JORIS (PTB) à Mme la Bourgmestre.

**Concerne : le projet de Cité administrative- Fiasco ou nouvelles opportunités ?**

---

Madame la Bourgmestre.

Comme vous l'avez déclaré publiquement en novembre 2019 lors du début des travaux de démolition de l'ancien bâtiment Belgacom, le projet de construction de la Cité administrative, initié en 2011, serait gelé pour deux ans. Le temps de décrocher les fonds européens indispensables pour mener à son terme ce grand chantier. Grand projet déjà amputé vu les refus des Zone de Police et du CPAS d'intégrer la future Cité administrative en raison de coûts jugés trop élevés à supporter. Il semble, à présent, que ces fonds européens, destinés à des travaux de réhabilitation de bâtiments existants et non à de nouvelles constructions, ne seraient plus acquis.

**Questions** : pouvez-vous **confirmer ces informations** à tous les élus de cette Assemblée ?

Dans l'éventualité où ce projet de Cité administrative, sur le site Belgacom serait abandonné, et que d'autres pistes seraient en réflexion, pouvez-vous garantir que des **services de proximité**, dont les gens ont grand besoin, seront maintenus ?

Vu que les importantes dépenses déjà consenties,

-dans **l'achat** en 2011 des bâtiments Belgacom (charge nette locations déduites soit 2, 8 millions € )

- dans les coûts de **démolition** et de mise à nu de cette parcelle de terrain estimés à 700.000 € dont 100.000 € à charge de la Ville de Verviers,

pouvez-vous envisager la réaffectation de cette parcelle, bien située en plein centre-ville, à la construction **de logements publics** dont Verviers a cruellement besoin ?

Cette démarche s'inscrirait pleinement dans l'un des points de la politique environnementale du Gouvernement wallon, surnommée « zéro béton » : stop aux constructions de nouveaux immeubles en dehors des zones de bâti existant.

Une autre piste pour le site Belgacom, vu les gros investissements à prévoir pour la **réhabilitation de la Maison de Retraite « La Lainière »**, pourquoi pas construire une nouvelle maison sur le site Belgacom. Avantages : les travaux pourraient être menés à bien sans perturber la vie quotidienne des pensionnaires de La Lainière, la nouvelle Maison resterait proche de l'ancienne et induirait moins d'inconvénients pour les résidents et leurs familles.

Luc JORIS